

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## du 11 Avril 2018

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni le Mercredi 11 Avril 2018 à 20h30 en séance publique sous la présidence de Denis MERVILLE, Maire, Conseiller Départemental.

Tous les conseillers étaient présents à l'exception de Madame Karine VERDIER (pouvoir à M. MERVILLE) Messieurs Philippe CHAMPION (pouvoir à M. THIBAUT), Frédéric PETIGNY (pouvoir à M. JOURNO), Philippe BANVILLE et Sébastien LECALIER, absents excusés.

Secrétaire de séance : Isabelle GOURVIL

Le procès-verbal de la réunion du 12 février 2018 est approuvé, à l'unanimité.

### I. INFORMATIONS COMMUNICATIONS

- Région Normandie : plan Marshall en faveur du train normand
- Dossiers de demandes de subventions pour la rénovation énergétique de l'école (2<sup>nd</sup> tranche) dossier DSIL (Préfecture) et Aide aux établissements scolaires publics (Départements) complets.
- Caux Estuaire : visite de l'église avec la participation de la Hêtraie le 7 octobre prochain.

### II. RESSOURCES HUMAINES

- CDG76 médiateur auprès des élus-employeurs et de leurs agents. Le CDG76 peut assurer cette fonction.
- Reprise d'Hélène BEURIOT : le 9 juin 2018 à 50% (congé parental).
- Démission Carine CHAMPOUILLON : Elle a trouvé un poste plus proche de son domicile. Au vu de son solde de congés son dernier jour travaillé sera le 20/04/2018.
- Recrutement d'un(e) secrétaire de mairie : vu le décès de Mme BRIARD en 2015 et la démission de Mme CHAMPOUILLON, le conseil municipal décide de créer, à compter du 11 avril 2018, un emploi permanent de Rédacteur Territorial relevant de la catégorie hiérarchique B et du grade de Rédacteur Territorial à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35<sup>ème</sup>. dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire cet emploi pourra être pourvu par un contractuel.
- Après débat, il est décidé à l'unanimité de renouveler le contrat de l'adjoint technique sur la base actuelle. Une évaluation intermédiaire sera faite en milieu d'année.
- Avancement de grade Béatrice DUTHIL (adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe) :  
Le Conseil Municipal décide de :
  - fixer le taux de promotion d'avancement de grade à 100%
  - supprimer un emploi d'adjoint technique territorial et créer un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps complet
  - mettre à jour le tableau des emplois.
- Fin de contrat d'avenir de M. Tom RECHER : Le conseil municipal décide de créer un poste « Parcours Emploi Compétences » (ex contrat d'avenir) pour une durée de travail de 20/35<sup>ème</sup> et autorise M. le Maire à procéder au recrutement.
- Monsieur le Maire tient dès à présent à remercier Carine et Tom des services rendus à la collectivité ces dernières années.



## V. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Examiné en commission des finances avec l'ensemble des budgets, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de reconduire les taux d'imposition antérieurs corrigés des anciens taux de fiscalité additionnelle allant au Syndicat Intercommunal de Ramassage Scolaire de Saint Romain de Colbosc aujourd'hui dissous (TH : 0,218%, TFB : 0,438%, TFNB : 1,170%).

Taxes	Taux 2017	Taux 2018	Produit fiscal attendu
Taxe d'habitation	7,70	7,91	52 665 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15,90	16,33	77 077 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	41,19	42,36	27 831 €

Le produit fiscal attendu total est de 157 573 €.

## VI. BUDGET PRIMITIF 2018

Présenté par M. le Maire dans sa note d'introduction,

- **Tarifs communaux** (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2018) :

<u>OBJET DU TARIF</u>	tarifs au 01/07/2018	
<i>Taxe d'économie de fosse septique</i>	2 000,00	
Mise à disposition Salle des fêtes	Sainnevillais	Extérieur
<i>Vin d'honneur un après-midi</i>	120	240
<i>une journée</i>	120	240
<i>week-end</i>	220	440
<i>caution</i>	340	680
<i>nettoyage</i>	500	500
	60	60
Mise à disposition Salle Culturelle	Sainnevillais	
<i>Vin d'honneur ou après-midi</i>	50	
<i>nettoyage</i>	50	

- **Subventions Communales :**

Les nombreuses demandes ont été examinées en Commission des finances. Elles sont en partie reconduites par rapport à 2017 et ne seront versées qu'après présentation des rapports d'activité et des comptes financiers des demandeurs. L'ensemble des propositions est approuvé à l'unanimité par le Conseil pour un montant total de 26 000€.

ASSOCIATIONS	Vote BP 2018
ACACSR	100
Anciens Combattants	300
A.P.A.S	5 000
A.S.C.L	0
AGCSR	450

Association Fraternelle	200
Association Point de Mire	25
Banque Alimentaire	240
CAUE	95

Comité de Jumelage	100
Comité des fêtes	200
Coopérative Scolaire	2 000
Coopérative Scolaire subvention exceptionnelle 2018	3 000
Croix Rouge	100
Délégation Dép. de l'Education Nationale	0
Elan Sportif Pointe de Caux ESPC	400
F.A.J	200
F.N.A.C.A	80
F.N.A.T.H	0
Fonds de Solidarité pour le Logement	640
GACCSR	100
la Hêtraie	100
Les Amis des Résidents	40
Les restaurants du Cœur	120
Ligue Havraise aux Handicapés	0
M P T	100
Pétanque	200
Piân' Piane	60
Piân' Piane subvention exceptionnelle 2018	120
POM'HAPPY	6 000
POM'HAPPY avance déjà versée	5 000
Radio Vallée de la Lézarde	25
Secours Catholique	200
UFC que choisir le Havre	0
Vie Libre - La Soif d'en sortir	25
Vivre Heureux Sans Alcool	25
Association Louis DELAMARE	25
Autre Subvention	730

- **Vote du Budget 2018 :**

Dans ce budget, sont inscrits notamment des crédits pour la seconde tranche de réfection partielle de l'église, les travaux de rénovation thermique de l'école qui sont en cours, la voirie (Chemin du Héroboc et de la Forge), l'élaboration du PLU, l'éclairage public etc. L'achat de matériel alternatif aux produits phytosanitaires est également prévu.

**Pour la Commune :**            Fonctionnement :    447 192,00 € (report compris).  
    Investissement :    301 322,00 € (report compris).

**Pour l'Assainissement :**    Fonctionnement :    64 497, 02 € (report compris).  
    Investissement :    119 859,91 € (report compris).

Ces budgets sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal et vu des dépenses prévues en investissement, le Conseil Municipale autorise M. MERVILLE à signer les devis correspondants et tous les actes subséquents.

## VII. QUESTIONS DIVERSES

Un point est fait sur l'éventuelle fusion de Caux Estuaire avec la communauté urbaine du Havre des suites de la rencontre avec Monsieur LEMONNIER, Président de la CODAH. L'ordre du jour étant épuisé, Le Conseil Municipal se sépare à 23h30.

TABLEAU DE PRESENCE	
Denis MERVILLE	
Christian LECLERC	
Philippe CHAMPION	Pouvoir à M. THIBAUT
Anne-Marie RECHER	
Marie-Claire BARREE	
Jean-Pierre THIBAUT	
Karine VERDIER	Pouvoir à M. MERVILLE
Gérard JOURNO	
Frédéric PETIGNY	Pouvoir à M. JOURNO
Isabelle GOURVIL	
Sébastien LECALIER	Absent excusé
Philippe BANVILLE	Absent excusé
Clarence LEGALLAIS	